

FICHE SYNTHETIQUE DE PROJET

Réf: FS: 002/03/2008

| | |
|--|--|
| TITRE DU PROJET : | Projet de Soutien de Personnes Agées Alitées dans la ville de Tunis. |
| NOM DE L'ORGANISME DEMANDEUR :  | <p>L'Association Tunisienne de Soutien à la Famille « YESSRINE », est une association à but non lucratif. Créée depuis le 02 Janvier 2007 sous le n° de dépôt 2220 du 03 Octobre 2006, classée en tant qu'association de bienfaisance, de secours et à caractère social. Ladite association est parrainée par "P.A.D.I.L, Promotion & Appui au Développement d'Initiatives Locales, SERVICES... à la portée des associations...", qui est une INITIATIVE ORIGINALE D'UN FONDEMENT ASSOCIATIF, de formation personnalisée et d'accompagnement des associations en tout genre.</p> <p>P.A.D.I.L, se veut à la fois Association-ONG: professionnelle, bureau d'études associatif, espace de production et de diffusion du savoir-faire et de principes méthodologiques, structure d'interface entre acteurs de développement locaux et de la coopération internationale. Cette identité multiple est selon "PADIL" un atout, face aux recompositions actuelles de la notion même de développement durable voire équitable.</p> <p>PADIL a été fondé au début de l'année 2008 et domicilié au N° 9 Avenue Sidi Abdallah 7034 Metline, Site Web : www.padil.22web.net et représenté par Monsieur Sahim JAAFAR, Manager, padil@metlinois.co.cc Tél. +216 95 32 20 10.</p> |
| DESCRIPTION DU PROJET : GRANDES LIGNES : | <p>Le présent Projet s'inscrit dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), adoptés par tous les états membres des Nations Unies en 2000, prévoyant le travail ensemble à la recherche d'un futur partagé pour tous y compris une politique nationale et/ou internationale visant la mise en place de stratégies et de mécanismes nécessaires afin d'édifier une société solidaire où tous les âges, les catégories et les couches sociales trouveront leur place dans le respect et la dignité.</p> <p>Ainsi, le Projet de Soutien de Personnes Agées de Alitées de Tunis se propose de venir en aide à Vingt-Cinq (25) personnes âgées alitées, dont 15 au moins de sexe féminin, en leurs assurant une prise en charge de l'assistance à domicile, sur le plan alimentaire en denrées de première nécessité, sur le plan vestimentaire en vêtements, en couvertures et matelas et sur le plan médical et sanitaire en soins médicaux d'urgence qui leurs sont nécessaires voire indispensables, en appareillage orthopédique et en couches hygiénique grand format.</p> |
| CONTEXTE ET ORIGINE : | <p>Un phénomène de vieillissement global qui a commencé à se manifester, en Tunisie, dans les années 80, est à mettre en lien avec l'amélioration des conditions socio-économiques et le progrès de la médecine et de l'infrastructure sanitaire d'une manière générale.</p> <p>La préoccupation croissante des pouvoirs publics et sa traduction dans la mise en œuvre des politiques sociales : une stratégie de prise en charge diversifiées et le développement de structures d'accueil ainsi l'institution d'une loi cadre relative à la protection des personnes âgées en Tunisie (loi N° 94-114 du 31 Octobre 1994), ayant en outre pour objectif la création des conditions de vie agréables adaptées aux besoins imminents de cette tranche d'âge, et par conséquent ladite protection repose sur les principes suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- préserver leur santé et garantir leur dignité ; 2- lutter contre toutes les formes de discrimination et d'exclusion du milieu familial et social ; 3- les aider à participer d'une manière effective dans tous les domaines de la vie sociale, culturelle, sportive et récréative ; 4- accorder aux personnes âgées les facilités nécessaires notamment en ce qui concerne les soins, le logement, le transport public, les prestations administratives. |

| | |
|-------------------------------------|--|
| OBJECTIFS DU PROJET : | <p>1) Soutenir vingt-cinq (25) personnes âgées alitées, dont 15 au moins de sexe féminin, dans les actes ordinaires et essentiels de la vie quotidienne pour se maintenir en équilibre physique, mental et social,</p> <p>2) Assurer une prise en charge intégrale des Vingt-cinq personnes âgées alitées sur le plan sanitaire et hygiène ainsi qu'alimentaire.</p> |
| DUREE DU PROJET : | <p>La durée totale dudit Projet s'étalera sur trente six mois (36 mois), durant les années 2009, 2010 et 2011.</p> |
| JUSTIFICATION DU PROJET : | <p>Le projet de Soutien de Personnes Agées Alitées dans la Ville de Tunis se propose en premier lieu i) de garantir la protection et le soutien à un groupe de 25 personnes âgées alitées, dont 15 de sexe féminin, à revenu très limité et sans ressource ni soutien familial, et de répondre à leur besoin alimentaire, sanitaire et hygiénique, et ce, à travers une prise en charge de l'assistance à domicile, sur le plan alimentaire en denrées de première nécessité, sur le plan vestimentaire en vêtements, en couvertures et matelas et sur le plan médical et sanitaire en soins médicaux d'urgence qui leurs sont nécessaires voire indispensables, en appareillage orthopédique et en couches hygiénique grand format.</p> <p>En outre, ledit projet se propose de mener des actions de solidarité humaine en facilitant les initiatives et la participation, en soutenant les solidarités familiales et de voisinage, en luttant contre l'isolement, la solitude, contre les différents risques de précarité, en assurant une veille sociale et en étant à l'écoute ainsi qu'en aidant à comprendre en second lieu.</p> |
| IMPACT DU PROJET : | <p>i) promotion du statut psychosocial de la personne âgée en perte d'autonomie, malade ou ayant des difficultés de mobilité et les solidarités familiales et de voisinage sont soutenues,</p> <p>ii) une meilleure prise en charge des personnes âgées alitées (suivi diversifié : psychosocial, médical, relationnel, confort, soins...),</p> <p>iii) manifestation de conscientisation ascendante des pouvoirs publics, des institutions et du mouvement associatif envers la situation précaire des personnes alitées d'une manière générale.</p> |
| BUDGET PREVISIONNEL : GLOBAL | <p>Le coût global du projet est estimé à Cent Trente Cinq Mille Euros (135 000 €) pour une durée de trois années, 2009-2011.</p> <p>Y participent plusieurs partenaires, chacun en ce qui le concerne, intervenant au niveau de l'une ou l'autre des composantes du Projet :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) l'Association Tunisienne de Soutien à la Famille à hauteur 15%, 2) le Ministère des Affaires Sociales, de Solidarité et des Tunisiens à l'Etranger à hauteur de 25%, 3) le Ministère des Affaires de la Femmes, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées à hauteur de 5%, 4) l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale à hauteur de 10%, 5) et une éventuelle participation de 45% sollicitée à un bailleur de fonds international s'élève à Soixante Mille Sept Cent Cinquante Euros (60 750 €) environ. |